

Fournisseurs – FAQ sur la transition du système Ariba vers ePro

Merci de consulter la liste initiale de la FAQ relative à la transition pour savoir à quoi vous attendre.

Question	Réponse
Que se passe-t-il si je ne m'inscris pas ?	L'inscription est obligatoire. PPG n'inclura pas les fournisseurs dans les événements de sourcing ni ne renouvellera aucun contrat tant que l'inscription ne sera pas terminée. Les fournisseurs qui ne s'inscrivent pas ne traiteront plus avec PPG.
Combien coûte l'inscription et l'utilisation du système ePro (Jaggaer) ?	L'inscription ou les transactions dans ePro (Jaggaer) sont gratuites. Son utilisation est entièrement gratuite pour les fournisseurs.
Tous les fournisseurs doivent-ils s'inscrire ? Ou seulement ceux qui effectuent des transactions à partir de bons de commande et de factures ?	Oui. Le portail ePro (Jaggaer) est la solution globale unique que tous les fournisseurs PPG utiliseront pour gérer leurs données fournisseurs, télécharger des formulaires ou des certifications, etc. Tous les fournisseurs PPG doivent passer par l'inscription et l'intégration, même les fournisseurs de matières premières qui n'utilisent peut-être pas à ce stade ePro pour traiter leurs bons de commande et leurs factures.
À quel moment arrêtera-t-on d'utiliser Ariba ?	Les bons de commande commenceront à être créés dans ePro début mars. Vous pourrez soumettre des factures dans Ariba correspondant à des bons de commande Ariba jusqu'à la mi-mai. À ce stade, il ne sera plus nécessaire d'accéder à Ariba pour traiter avec PPG.
Qu'arrivera-t-il aux bons de commande ouverts créés avec Ariba et répertoriés sur le réseau fournisseur Ariba ?	Notre objectif est qu'une majorité des bons de commandes soient facturés via le réseau fournisseur Ariba (ASN) et clôturés normalement. Cependant, si vous avez un bon de commande annuel ou un bon de commande qui se termine plus tard cette année, votre contact PPG devra recréer le solde de ce bon de commande dans ePro, une fois le système en ligne. Vous recevrez un nouveau numéro de bon de commande correspondant au solde de l'ancien bon de commande. L'ancien bon de commande sera invalide et vous ne pourrez plus le référencer sur vos factures à l'avenir. Pendant la période de transition, veuillez indiquer si les bons de commande que vous recevez de la part d'ePro sont entièrement nouveaux ou réémis à partir d'un bon de commande au départ créé dans Ariba.
Comment désactiver mon compte Ariba ?	PPG n'intervient aucunement dans la relation entre nos fournisseurs et le SAP Ariba. Les fournisseurs devront s'entretenir directement avec Ariba pour apporter des modifications à leur compte après la transition vers ePro.
Comment soumettre des factures dans ePro ?	Une fois l'inscription et l'intégration terminées, vous pouvez créer des factures ou transformer des bons de commande en factures pour soumission électronique via un Portail fournisseur PPG ePro lorsque vous y êtes légalement autorisé (gratuitement !). Cas particuliers – Les fournisseurs adressant des factures à des sites PPG situés en Italie ou en Turquie utiliseront ePro / Jaggaer pour conserver leurs données fournisseurs et leurs informations de bon de commande, mais les

Fournisseurs – FAQ sur la transition du système Ariba vers ePro

Question	Réponse
	factures doivent continuer à être soumises via les portails gouvernementaux respectifs (SDI ou eFinans). La facturation électronique dans ePro n'est pas prise en charge en Hongrie ou au Portugal. Les fournisseurs de ces pays doivent joindre leurs copies de factures PDF dans ePro lorsqu'ils les soumettent ou les envoyer au format PDF par e-mail à eproinvoice@ppg.com